



**VALRÉAS**  
ENCLAVE DES PAPES

## COMMUNE DE VALREAS

Direction des Services Techniques  
Dossier suivi par Denis DUCIEL  
☎ 04.90.28.17.27 - Fax : 04.90.28.17.59  
Courriel : [dst@mairie-valreas.fr](mailto:dst@mairie-valreas.fr)  
Réf. DGS/DST/CG

**DÉCISION N° 2023-01/09**  
**MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX N° TX\_2021\_03**  
**TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN SIÈGE ET CLUB HOUSE POUR LE CLUB DE RUGBY- PROLONGATION DU DÉLAI D'EXECUTION DES TRAVAUX - AVENANT**

**LE MAIRE de VALREAS,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2122-22 et L. 2122-23 ;

**VU** la délibération n° 2020-06/11 du Conseil municipal du 11 juin 2020 portant délégations d'attributions du Conseil municipal au Maire, reçue en Préfecture de Vaucluse le 15 juin 2020, publiée en mairie le 16 juin 2020 ;

**VU** la décision du Maire n° 2022-01/07 du 28 janvier 2022 portant attribution du marché public n° TX\_2021\_03 de travaux de construction d'un siège et club house pour le club de Rugby, aux sociétés suivantes :

Lot(s)	Désignation	Entreprise retenue	Adresses
1	VRD	RIVASI	Le Village 26160 LA BATIE ROLLAND
2	FONDATIONS SPÉCIALES	AEDIFICANTES	Technopole 6, rue Léonard de Vinci 53000 LAVAL
3	GROS OEUVRE	RICOU	980, chemin les Barquets 26130 MONTSEGUR SUR LAUZON
4	CHARPENTE METALLIQUE BARDAGE	GIRAUD DELAY	287, route des Blaches 07210 ALISSAS
5	ÉTANCHÉITÉ	4G ETANCHEITE	31, rue Paul Sabatier 26700 PIERRELATTE
6	MENUISERIE ALUMINIUM	GROSJEAN	ZI La Grèze 84600 VALREAS
7	DOUBLAGES-CLOISONS-FAUX-PLAFONDS	SOLELEC	2, avenue du Compagnonnage 84031 AVIGNON Cedex 3

REÇU EN PREFECTURE

le 25/01/2023

Application agréée E-legalite.com

8	MENUISERIE BOIS	GROSJEAN	ZI La Grèze 84600 VALREAS
9	REVÊTEMENTS SOLS / FAIENCES	PALMEIRA	Haut Potiller 26110 MIRABEL AUX BARONNIES
10	COURANTS FORTS / FAIBLES	SAS ASE	22, rue des Esprats 26200 MONTELMAR
11	CHAUFFAGE / RAFRAICHISSEMENT / VENTILATION	SAS ASGTS	8, avenue Gaston Vernier ZA du Meyrol 26200 MONTELMAR
12	PLOMBERIE / SANITAIRE	SAS ASGTS	8, avenue Gaston Vernier ZA du Meyrol 26200 MONTELMAR

**CONSIDÉRANT** que le Maire est autorisé à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant les avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

**CONSIDÉRANT** que le délai de réalisation du chantier doit être prolongé de 3 mois suite à des pénuries de matériels et matériaux causées par la conjoncture économique actuelle ;

### DÉCIDE

**Article 1<sup>er</sup>** : d'approuver un avenant de prolongation, d'une durée de 3 mois, des délais d'exécution des travaux de construction d'un siège et Club house pour le club de Rugby, aux sociétés et pour les lots suivants :

Lot(s)	Désignation	Entreprise retenue	Avenant
1	VRD	RIVASI	AVENANT 01
3	GROS OEUVRE	RICOU	AVENANT 01
4	CHARPENTE METALLIQUE BARDAGÉ	GIRAUD DELAY	AVENANT 01
5	ÉTANCHÉITÉ	4G ETANCHEITE	AVENANT 01
6	MENUISERIE ALUMINIUM	GROSJEAN	AVENANT 01
7	DOUBLAGES-CLOISONS- FAUX-PLAFONDS	SOLELEC	AVENANT 01
8	MENUISERIE BOIS	GROSJEAN	AVENANT 01
9	REVÊTEMENTS SOLS / FAIENCES	PALMEIRA	AVENANT 02
10	COURANTS FORTS / FAIBLES	SAS ASE	AVENANT 02
11	CHAUFFAGE / RAFRAICHISSEMENT / VENTILATION	SAS ASGTS	AVENANT 03
12	PLOMBERIE / SANITAIRE	SAS ASGTS	AVENANT 03

**REÇU EN PREFECTURE**

Le 25/01/2023

Application agréée E-legalite.com

**Article 2** : l'avenant de prolongation des délais d'exécution des travaux de construction ne présente aucune incidence financière sur le budget communal.

**Article 3** : Tout document afférent à ce marché public, dont l'avenant de prolongation pour chaque société, est joint à la présente, sera signé par Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement, par un adjoint délégué.

**Article 4** : Le Directeur Général des Services, le Directeur des services techniques et le Comptable public assignataire de la Ville de VALREAS sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

**Article 5** : La présente décision sera communiquée au conseil municipal lors de la prochaine séance sous la forme d'un donner acte et sera inscrite au registre des délibérations de la Commune.

Un extrait en est publié sur le site internet de la Ville.

Ampliation de la présente décision est transmise à Madame la Préfète de Vaucluse.

**Article 6** : Le délai de recours devant le Tribunal administratif de Nîmes (30) est de deux mois à compter de la publication de la présente décision.

Fait à Valréas, le 24 janvier 2023

Par délégation du Conseil Municipal,  
Le Maire,  
Patrick ADRIEN



Certifié exécutoire compte tenu :  
de la transmission en Préfecture le 25 JAN. 2023  
de la publication sur le site internet de la ville le 25 JAN. 2023

REÇU EN PREFECTURE  
Le 25/01/2023  
Application agréée E-legalite.com

99\_AR-084-218401388-20230124-DEC\_2023\_01

01/01/2023

**REÇU EN PREFECTURE**  
**Le 25/01/2023**  
Application agréée E-legalite.com  
99\_AR-684-218401383-20230124-DEC\_2023\_01